

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-701

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la
Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **l'entreprise RAM
Déménagements** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le
stationnement **dans le cadre d'un déménagement qui aura lieu au 07 rue
de Crémel le mardi 21 octobre 2025**

CONSIDERANT que ce déménagement sera de nature à
modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules à moteur ou
engins à deux roues sera interdit **le mardi 21 octobre 2025, de 08h00 à
18h00**

- *Rue de Crémel au droit du n°07 sur 4 places de
stationnement*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
RAM Déménagements.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

